



Rupture Contrat Pro - Diplome

Par **amarelo**, le **22/12/2014** à **13:45**

Bonjour, je viens vers vous pour des renseignements.

Je suis en contrat de professionnalisation jusqu'au 14 septembre 2015. Mes cours finissent la première semaine de juillet 2015, où j'aurai déjà passé les examens écrits et le rendu du mémoire.

Par contre, la soutenance de mon mémoire se déroulera mi-septembre. Sachant que la relation avec ma responsable n'est pas la meilleure et mes activités ne correspondent pas au niveau de ma formation, je souhaiterais savoir, si en juillet (après les examens écrits et le rendu du mémoire) au cas où je demanderai une rupture amiable avec l'entreprise (ou si j'ai une proposition en CDI), même si je n'ai pas encore passé ma soutenance, s'il sera possible de valider mon année universitaire et avoir mon diplôme.

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **22/12/2014** à **17:08**

Bonjour,

Ce serait au Rectorat qu'il faudrait poser la question car sur un forum en Droit du Travail vous risquez de ne pas avoir de spécialiste du code de l'éducation...